

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Un examen professionnel est organisé par le Centre Hospitalier Gabriel Martin de Saint-Paul pour le recrutement de deux ouvriers professionnels spécialisés en cuisine.

Peuvent se présenter à l'examen professionnel, les fonctionnaires hospitaliers comptant au moins deux ans de services effectifs dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 09 janvier 1986 au 31 décembre 2005. Aucun diplôme n'est exigé des candidats.

Les demandes de candidatures accompagnées des pièces justificatives de la durée des services effectifs doivent être adressées au Directeur du Centre Hospitalier Gabriel Martin de Saint-Paul au plus tard le **02 décembre 2006.**

**Le Directeur Adjoint
des Ressources Humaines,**

L. SANTOS